

0332934K
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE
1 RUE LALIEYRE NORD
33490 LE PIAN SUR GARONNE
Tel : 0557981150

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 8
Numéro d'enregistrement : 63
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/03/2016

Réuni le : 14/03/2016

Sous la présidence de : Natalie Blateau-Gauzere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Toulouse , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

TOULOUSE-BIA 2016

Article 1 : Le Conseil d'administration approuve l'organisation du voyage facultatif cité en objet et autorise le chef d'établissement à signer les conventions nécessaires à sa réalisation.

Article 2 : Le Conseil d'administration fixe le montant de la participation des familles à 150€ par élève. Il autorise l'agent comptable à percevoir cette contribution dont l'engagement sera consigné dans un formulaire.

Article 3 : Le budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes à 1350€ conformément à l'état présenté en annexe.

Article 4 : Le Conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement, décide que les excédents de versements des familles inférieurs à 8 € liés aux sorties et voyages scolaires, non réclamés par les familles au bout de 3 mois, seront automatiquement reversés à la caisse de solidarité.

Article 5 : Le professeur organisateur a fait part de modifications des dates du voyage pendant le Conseil. Les dates ne sont donc pas fixées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0